

Extrait du registre des délibérations Séance du 26 Mars 2024

L'an 2024 et le 26 Mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie sous la présidence de GRIGNON Michel, Maire.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. MEZZOUG Adil, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme LEMOINE Stéphanie, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, M. DANIELO Philippe, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia, Mme CAREIL Larissa à Mme FRAGNAUD Hélène, M. SOUCHET Frédéric à Mme BRULE Delphine

Absent(s) : M. TROLEZ Ronan

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 15

Date de la convocation : 13/03/2024 **Date d'affichage** : 14/03/2024

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Morbihan le : 29/03/2024
et publication du : 29/03/2024

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté :
par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE (*Solène LE MONNIER*)

A été nommé(e) secrétaire : M. TAVERNIER Jean-Sébastien

SOMMAIRE

Budget primitif 2024

Vote des taux d'imposition

SIAEP : transfert de résultats

Indemnité de gardiennage

Personnel communal : avancement de grade

Personnel communal - tableau des effectifs

Tableau des indemnités des élus

Lere Blenec : promesse de vente

Frelons asiatiques : prise en charge de la destruction des nids

Valorisation et restauration du petit patrimoine : subvention

réf : 2024-03-14 - Budget primitif 2024

L'adjointe aux finances présente le budget primitif 2024 préparé lors des réunions de la Commission finances des 27 février et 11 mars 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 voix CONTRE, décide :
- d'adopter le budget primitif 2024 qui s'équilibre :
* en section de fonctionnement : 2 125 000.00€
* en section d'investissement : 2 050 000.00€.

A la majorité (Pour : 17 Contre : 1 Abstentions : 0)

1 voix CONTRE : Solène LE MONNIER

*Jean-Sébastien TAVERNIER A quoi correspond le projet d'infrastructure d'intérêt national ?
Sophie JUBIN Il s'agit des travaux de fibre figurant en investissement et amortis sur cinq ans.*

réf : 2024-03-15 - Vote des taux d'imposition

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,
Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

L'adjointe aux finances rappelle les taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties votés en 2023 :

- Taxe d'habitation : 13.93%.
- Taxe foncière communale sur les propriétés bâties : 35.72%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.44%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de maintenir les taux d'imposition en 2024 : TH : 13.93%, TFB : 35.72%, TFPNB : 46.44%
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON La dernière augmentation des taux date de 2016.

réf : 2024-03-16 - SIAEP : transfert de résultats

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que les communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix ont bénéficié d'une convention temporaire de délégation des compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif avec GMVA. Cette convention ayant pris fin le 31 décembre 2022, les trois communes, adhérentes au SIAEP de Questembert, dépendent officiellement du syndicat pour l'exercice de ces compétences.

Il ajoute que les modalités de transferts, portant notamment le transfert de résultats, de l'inventaire ou de la quote-part d'amortissement de la dette, sont en cours en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques du Morbihan. Le procès-verbal de transfert sera présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Concernant le transfert de résultats revenant en principe aux communes au 31 décembre 2022, deux options sont possibles :

- Création de budgets annexes au 1^{er} janvier 2024 permettant le transfert des résultats et des différentes écritures associées à la commune ;
- Validation du transfert des résultats au SIAEP de Questembert au 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de transférer directement les résultats au SIAEP de Questembert, comme vont le faire les communes de Lauzach et La Vraie Croix.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON Le résultat à reporter pour Berric est d'environ 424 000€.

réf : 2024-03-17 - Indemnité de gardiennage

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de :

- verser l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales, soit à 503.42€ pour 2024, plafond autorisé par la circulaire ministérielle du 9 octobre 2023.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

réf : 2024-03-18 - Personnel communal : avancement de grade

Delphine BRULE, conseillère municipale, explique qu'en application de l'article L522-27 du Code Général de la fonction publique, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Elle indique que les taux de promotion doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade et que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal, sur avis de la commission Ressources Humaines, de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune ainsi qu'il suit (sous réserve de l'avis favorable du Comité Technique) :

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade

X taux proposé à l'assemblée délibérante

= nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur

Grade d'avancement	Nbre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade	Taux de promotion proposé (en %)	Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur	Critères de détermination du taux de promotion
				(ex : nécessité de service, disponibilité budgétaires, pyramide des âges, nbre de promouvables...)
Agent de maîtrise principal	1	100%	1	Disponibilités budgétaires, nombre de promouvables, conformité avec les lignes directrices de gestion...

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires aux conditions détaillées ci-dessus.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Carole JOSSET Cela concerne quel agent ?

Sophie JUBIN Le responsable des espaces verts. Chaque année, le Centre de Gestion adresse des propositions d'avancement de grade. Le Maire propose l'avancement selon plusieurs critères : examen professionnel, valeur professionnelle, lignes directrices de gestion, etc.

réf : 2024-03-19 - Personnel communal - tableau des effectifs

Delphine BRULE, conseillère municipale, informe le Conseil municipal de l'avis favorable de la commission pour le passage à temps complet d'un agent (service : administratif) à sa demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur cette demande et de mettre à jour le tableau des effectifs.

Personnel titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
Filière Administrative	Attaché territorial	Attaché	1 TC
	Rédacteur territorial	Rédacteur principal de 1re classe	1 TC
	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 1re classe	1 TC
Adjoint administratif		1 TC	
Filière Technique	Agent de maîtrise territorial	Agent de maîtrise principal	1 TC
		Agent de maîtrise	1 TC
		Adjoint technique principal de 2ème classe	1 TNC : 28,00/35 ^{ème} 1 TNC : 22,90/35 ^{ème}
	Adjoint technique territorial	Adjoint technique	1 TC 1 TC 1 TC
Filière Sociale	Agent territorial spécialisé des Ecoles maternelles	Atsem principale de 1ère classe	1 TC 1 TNC : 16,20/35 ^{ème} 1 TC
Personnel non titulaire			
Filière	Cadre emploi	Grade	Nombre d'emplois (TC Temps complet TNC Temps non complet)
	<i>Agent garderie - école</i> <i>Agent garderie - école</i> <i>Agent cantine - école</i> <i>Agent cantine</i> <i>Agent cantine - école</i> <i>Agent technique</i>		1 TNC : 15,40/35 ^{ème} 1 TNC : 18,12/35 ^{ème} 1 TNC : 26,28/35 ^{ème} 1 TNC : 7,23/35 ^{ème} 1 TNC : 27,18/35 ^{ème} 1 TNC : 30,00/35 ^{ème}

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de valider l'augmentation de la durée hebdomadaire de service d'un agent à compter du 1^{er} avril 2024 ;
- de mettre à jour le tableau des effectifs.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Sophie JUBIN L'augmentation du temps de travail se traduit par une augmentation de la charge de travail, une augmentation du nombre de personnes accueillies chaque jour et par la délégation de certaines missions du DGS à l'agent d'accueil.

réf : 2024-03-20 - Tableau des indemnités des élus

Vu l'arrêté n°2024-03-032 du 26 mars 2024 donnant délégation de fonction et de signature du maire aux adjoints,

Vu l'arrêté n°2024-03-033 du 26 mars 2024 portant nomination de délégués ayant délégation,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une délégation de fonctions et signature sera donnée à Madame Hélène FRAGNAUD, conseillère municipale, pour la commission culture à compter du 1^{er} avril 2024.

Il propose au Conseil municipal de mettre à jour le tableau des commissions et de se prononcer sur le tableau des indemnités des élus.

Tableau récapitulatif des indemnités

Au 1^{er} avril 2024

(art. 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION 2127 (art. L 2123-23 du CGCT pour les communes)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité (maximale) du maire + total des indemnités (maximales) des adjoints
= 51.6% + 19.8% x 5 = **150.60%**

II - INDEMNITES ALLOUEES

A - Maire

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Maire	51.6%

B - Adjoints au maire avec délégation

(art. L 2123-24 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
1er adjoint(e)	15%
2e adjoint(e)	13%
3e adjoint(e)	13%
4e adjoint(e)	13%
5e adjoint(e)	13%

Enveloppe globale : 118.60% (indemnité du maire + total des indemnités des adjoints)

C - CONSEILLERS MUNICIPAUX

(art. L 2123-24 -1 du CGCT)

Bénéficiaires	Indemnité (allouée en % de l'indice brut terminal de la fonction publique)
Conseiller(e) avec délégation	8%
Conseiller(e) avec délégation	8%
Conseiller(e) avec délégation	8%
Conseiller(e) avec délégation	8%

Total général : 150.60%

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- de mettre à jour le tableau des commissions ;
- de valider le tableau des indemnités des élus au 1^{er} avril 2024.

A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)

1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER

Michel GRIGNON Des bénévoles interviennent avec la commission culture pour la préparation et le jour des spectacles / manifestations.

La liste complète des commissions est consultable à l'adresse suivante :

<https://www.berric.fr/conseil-municipal/>

réf : 2024-03-21 - Lere Blenec : promesse de vente

L'adjointe à l'urbanisme présentera le projet de promesse de vente dans le cadre de la création de la ZAC Lere Blenec. L'objet de cet acte est la promesse unilatérale de vente de Madame Marie COFFORNIC du bien suivant :

- Parcelle ZM 105 pour partie au lieu-dit Lere Blenec pour une surface d'environ 3 ha 78 a 53 ca.

Cette parcelle sera affectée à l'aménagement d'une Zone d'Aménagement Concertée destinée à l'habitation.

La promesse est établie pour une durée de 30 mois à compter de la signature.

La vente, en cas de réalisation, aura lieu moyennement un prix au mètre carré de dix euros, soit un prix estimé à 378 530 € (hors frais de notaire).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser la présente opération, à signer l'acte de promesse de vente, et à accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de cette opération.

A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)

1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER

Stéphanie LEMOINE Le projet prend du temps, mais les négociations se déroulent toujours dans un climat serein. L'intervention d'un concessionnaire n'est pas exclue. Une commission ad hoc sera constituée. L'avis de publicité est prévu pour juin avec une réunion de la commission d'appel d'offres en juillet.

Carole JOSSET Comment a été fixé le prix de 10€ du mètre carré ?

Stéphanie LEMOINE L'avis de France Domaine a été suivi.

réf : 2024-03-22 - Frelons asiatiques : prise en charge de la destruction des nids

Afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, dont le frein principal est le coût de la destruction, Monsieur le Maire propose la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers de la façon suivante :

- Remboursement de la destruction des nids de frelons asiatiques sur Berric sur présentation d'une facture et à hauteur de :
 - 20€ pour un nid primaire et 40€ pour un nid secondaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de mettre en place le dispositif d'aide financière dans les conditions détaillées ci-dessus pour la destruction des nids de frelons asiatiques sur la commune.

A l'unanimité (Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 0)

Michel GRIGNON L'Association de Centre Bretagne de Sauvegarde de l'Abeille Bretonne peut intervenir au prix de 20€ pour un nid primaire et 40€ pour un nid secondaire. Contact : Marc GELLE 06.49.22.87.70.

réf : 2024-03-23 - Valorisation et restauration du petit patrimoine : subvention

La conseillère déléguée au patrimoine présente un projet de dix tables de lecture dans le cadre de la valorisation et de la restauration du petit patrimoine de la commune.

Le projet, d'un montant de 4 836€ HT, peut être subventionné à hauteur de 30% par le département.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 17 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide :

- de valider le projet de tables de lecture ;
- une subvention de 30%, soit 1 450.80€, auprès du Conseil départemental au titre du dispositif de valorisation et restaurant du petit patrimoine.

A la majorité (Pour : 17 Contre : 0 Abstentions : 1)

1 ABSTENTION : Solène LE MONNIER

Mathilde COUSSEMACQ Dix tables sont prévues au total, notamment à l'église, au calvaire, aux fontaines, aux chapelles...

Patricia MOREL Quel sera le contenu de ces tables ?

Mathilde COUSSEMACQ La conception est confiée à Creatiview sur le modèle des tables prévues avec le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan avec sa charte graphique.

Tour de tables - commissions

Jean-François DESBAN 305 billets ont été vendus pour le spectacle de Bernard MABILLE.

Michel GRIGNON La vente de billets pourrait évoluer avec une billetterie en ligne.

Jean-François DESBAN Le salon d'art a lieu du 29 mars au 1^{er} avril 2024.

La commercialisation n'est pas encore totalement ouverte pour la fibre sur la première tranche. L'implantation des armoires sera prochainement validée pour la deuxième tranche.

Les travaux d'études sont en cours.

Fait un point sur l'effacement des réseaux et les travaux d'éclairage en cours.

Patricia MOREL Est-il envisager de réduire le nombre de points lumineux ?

Michel GRIGNON Les zones d'ombre sont à éviter pour la sécurité.

Adil MEZZOUG Le département a programmé des travaux sur le RD7 du 16 au 24 avril sur le secteur de la Ville au Vent. Une déviation sera mise en place.

Le radar pédagogique indique une diminution de la vitesse à l'entrée du bourg suite aux aménagements. La moyenne est de 39 km/h. Un bilan sera effectué en septembre.

Hélène FRAGNAUD Remercie les adjoints d'avoir diminué leurs indemnités pour lui permettre de bénéficier d'une indemnité en tant que conseillère déléguée.

Issouf SANOU, artiste berricois, va être accueilli en résidence du 23 au 26 avril 2024 pour un concert / conte. Le vendredi soir, le public pourra assister au spectacle.

L'association Femmes Phoenix, qui intervient pour aider les femmes victimes de violences conjugales, organise une soirée le 27 avril avec les associations « Toute l'évidence » et les « Shotgun ».

Carole JOSSET Evoque quelques dysfonctionnements remontés sur l'association.

Stéphanie LEMOINE Une exposition PNR « Ceux qui nous entourent » aura lieu sur Berric en avril. La première moitié des panneaux sera affichée à Kercohan et l'autre moitié sera affichée près de la Salle Le Verger jusqu'à mi-avril. L'ensemble de l'exposition sera ensuite affiché devant la mairie pour coïncider avec le marché de printemps du 19 avril.

La commune devrait participer au programme ERABLE en vue d'expérimenter des approches sciences et arts afin de questionner et de faciliter l'engagement des habitants et des élus, en travaillant sur des imaginaires collectifs en faveur de la préservation de la biodiversité.

Patricia MOREL Quand sera installée la croix du calvaire ? Sera-t-elle en pierre ou en bois ?

Michel GRIGNON La croix sera en bois pour une bonne fixation dans le sol et sera installée mi-avril.

Patricia MOREL Est-il prévu d'enlever les épaves derrière les commerces ?

Jean-François DESBAN L'enlèvement est réalisé à la demande de la gendarmerie. Une affaire judiciaire est en cours, ce qui immobilise un véhicule (Peugeot noir).

Delphine BRULE Les cycles d'escrime, financés par la mairie pour les deux écoles, ont débuté pour les élèves de la grande section au Cm2.

Présente le programme de la semaine olympique et paralympique du 2 au 5 avril.

François GRIJOL La commission électorale se réunira jeudi 16 mai à 17h30 à la mairie.

Dans le cadre des interventions prévues par les associations en échange de billets pour les matchs de football pendant les JO, l'EBBL et la Verda Trail sont intervenues dans les écoles.

Mathilde COUSSEMACQ Un marché de printemps aura lieu vendredi 19 avril.

Jean-Sébastien TAVERNIER Présente le livret d'accueil qui sera distribué aux nouveaux habitants et mis en ligne.

Michel GRIGNON Le conseil municipal aura lieu le 16 avril.